WWW.LEDEVOIR.COM

VOL. CX Nº 18 / LE MERCREDI 30 JANVIER 2019 / 1,52 $ + TAXES = 1,75 $

LE DEVOIR

ACTUALITÉS
Les promesses seront financées par des économies, dit Legault | A 3

ACTUALITÉS
Le registre québécois des armes à feu connaît des ratés
A 2

CAHIER 2

MONDE
Venezuela : les États-Unis se font plus menaçants à l'égard de Maduro

Taxelco débranche Téo Taxi

Le modèle d'affaires développé par Alexandre Taillefer a atteint ses limites

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Le garage de la rue Saint-Jacques aurait normalement vu des dizaines de chauffeurs arriver pour commencer leur journée aux petites heures. Mardi matin, cependant, la seule présence humaine était celle de deux gardiens chargés d'assurer la sécurité du site, installés dans un VUS noir au milieu des voitures électriques. L'aventure Téo Taxi, incapable d'atteindre la rentabilité malgré les millions de ses partenaires financiers, est arrivée au bout de son parcours, un ultime chapitre qui soulève des questions sur le modèle et force maintenant 450 chauffeurs à se trouver un nouvel emploi.

Le revenu horaire était en progression de 20 % depuis 12 mois et la clientèle appréciait le service mais les besoins financiers de Téo se butaient à des actionnaires qui n'avaient plus envie d'injecter de l'argent. À Québec, le premier ministre François Legault a dit que le gouvernement ne pourrait pas, lui non plus, voler au secours de l'entreprise.

« On a entrepris une réflexion au cours des derniers mois avec nos partenaires », a dit Dominic Bécotte, p.-d.g. par intérim de Taxelco, la société mère de Téo, et associé d'Alexandre Taillefer chez XPND Capital. « On a exploré toutes les avenues possibles ainsi que plusieurs scénarios alternatifs. On a conclu que le projet Téo, dans les conditions actuelles, ne serait pas soutenable. » Puisque l'entreprise est privée, les données financières ne sont pas disponibles.

Une flotte de voitures électriques, une application dernier cri, des chauffeurs salariés : le modèle de Téo, qui a séduit les capitaux de la Caisse de dépôt, du Fonds FTQ et de Fondaction, en plus d'attirer certaines subventions gouvernementales, aurait eu besoin de changements dans la loi, a dit M. Bécotte. Il n'exclut pas que le modèle puisse revoir le jour éventuellement. « On savait que pour assurer l'avenir du projet Téo, il fallait obtenir des changements réglementaires additionnels, je parle ici d'une flexibilité dans la tarification, par exemple. Force est d'admettre que c'est un élément qui va prendre un certain temps encore pour être changé. »

Les autres sociétés roulent

Les deux autres entités de Taxelco, Diamond et Hochelaga, ne sont pas touchées par cet arrêt. C'est avec ces deux sociétés que se poursuivront les « efforts de modernisation et d'électrification de l'industrie du taxi afin de permettre une mobilité urbaine durable à Montréal », selon Taxelco.

VOIR PAGE A 8 : **TAXELCO**

L'échec

La « révolution économique et écologique » promise ne s'est pas réalisée
A 8

III **GRANDE MOSQUÉE DE QUÉBEC**

Un triste mais nécessaire souvenir

« Jamais la haine de personne ne va arriver à nous séparer », dit François Legault

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

« Vous n'êtes pas seuls, le Québec tout entier se souvient », a déclaré le premier ministre François Legault aux proches des victimes de l'attaque au Centre culturel islamique de Québec (CCIQ) du 29 janvier 2017 lors d'une émouvante commémoration mardi soir.

« Nous sommes à vos côtés et on va le rester pour toujours. Jamais la haine de personne ne va arriver à nous séparer », a ajouté le premier ministre. « Cet attentat fait maintenant partie de votre vie, mais fait aussi partie de notre vie. Ça fait maintenant partie de l'histoire du Québec », a-t-il aussi déclaré.

Quelques centaines de personnes se sont réunies à l'Université Laval pour commémorer la tragédie. Les notes d'un piano, des messages d'espoir, des prières et des larmes ont marqué cette soirée où un hommage senti a été rendu aux six hommes qui ont péri le 29 janvier 2017.

Les organisateurs avaient demandé aux familles des six victimes de résumer chacun des disparus par leur plus grande qualité. « Courageux », « souriant », « dévoué », « convaincu de

VOIR PAGE A 2 : **MOSQUÉE**

Une partie de l'assistance à la cérémonie en hommage aux victimes de l'attentat à la mosquée de Québec
RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

Avis légaux..... A4
Éditorial.....A6
Idées.....A7
Monde..... B1
Économie.....B3
Carrières B4
Décès.....B5
Sports..... B6
Météo B6
Mots croisés..... B6
Sudoku B6
Culture.....B7
Grille TV B7

Unis contre la xénophobie

MOSQUÉE

SUITE DE LA PAGE A 1

sa foi et de ses actes et généreux avec les siens », « intelligent », « généreux ».

Dans l'atrium du pavillon Desjardins de l'Université Laval, de grandes banderoles se sont alors déployées, l'une après l'autre, arborant les visages des six hommes qui ont perdu la vie il y a deux ans : Azzedine Soufiane, Mamadou Tanou Barry, Khaled Belkacemi, Abdelkrim Hassane, Ibrahima Barry et Aboubaker Thabti.

L'événement était organisé par le collectif citoyen « 29 janvier, je me souviens », le même qui avait organisé la veillée aux chandelles près de la mosquée au lendemain de la tragédie.

Un monument près de la mosquée

La soirée a débuté en musique avec un air de piano, intitulé « Hymne à la paix ». L'un des deux porte-parole de l'événement, Sébastien Bouchard, a expliqué qu'il avait été composé par une citoyenne de Québec à la suite de l'attentat : « Manon voulait agir, faire quelque chose pour changer le monde. C'est ce que nous faisons en étant rassemblés aujourd'hui. »

Pour la première fois cette année, la commémoration avait lieu à l'intérieur, dans l'atrium du pavillon Desjardins de l'Université Laval. Une décision qui s'est révélée avisée puisqu'une tempête s'activait dehors et que l'an dernier, les participants avaient dû suivre l'événement à l'extérieur par grand froid, près du CCIQ.

« L'Université est un lieu de diversité, une porte d'entrée pour un grand nombre de personnes de confession musulmane. Québec a une des populations musulmanes les plus scolarisées de la planète », a souligné l'autre porte-parole de l'événement, Maryam Bessiri, en soulignant qu'il fallait en être fier.

On a par la suite pu entendre les enfants de l'une des victimes, Khaled Belkacemi, qui était professeur à l'Université Laval. Sa fille Megda a dit que la dernière année avait été une « année de deuil difficile », mais qu'elle était « touchée » par la tenue de cet événement. Son frère, Amir, a voulu rendre un hommage particulier aux premiers répondants qui avaient été appelés à intervenir le soir du 29 janvier 2017.

Un moment a été dédié à l'un d'entre eux, la paramédic Ariane Leblanc, qui s'est enlevé la vie après avoir été aux prises avec un syndrome post-traumatique.

Dignitaires, parents, étudiants… L'espace de l'atrium était presque plein alors que des gens suivaient le déroulement depuis les galeries de chacun des étages de la cour intérieure.

Le président du CCIQ, Boufeldja Benabdallah, a eu droit à une salve d'applaudissements particulièrement nourris. Il a notamment remercié le maire de Québec pour le mémorial aux victimes qui doit être aménagé tout près de la mosquée. « C'est un mémorial qui va rester pour l'éternité comme signe de reconnaissance […] un signe de vivre-ensemble », a-t-il dit. Le cofondateur du CCIQ a également interpellé le premier ministre Legault en disant qu'il avait été agréablement surpris par ses premiers mois au pouvoir, notamment par la fermeté de la vice-première ministre Geneviève Guilbault dans le dossier du registre des armes à feu. « C'est ce que nous attendons des hommes et des femmes politiques. »

« Un rappel des dangers »

L'imam de la mosquée de la capitale a récité une prière en arabe et des représentants des églises catholique, anglicane et juive ont aussi pris la parole.

Parmi les dignitaires présents, plusieurs députés s'étaient déplacés ainsi que le maire de Québec, Régis Labeaume, qui a cité Martin Luther King en déclarant : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. »

Le député fédéral Joel Lightbound a déclaré que la tragédie devait servir « de rappel des dangers qui nous guettent quand l'ignorance, la haine s'emparent de l'un d'entre nous. »

Les rescapées de la Polytechnique, Heidi Rathjen et Nathalie Delorme, étaient également présentes.

Enfin, afin de rappeler que le thème de l'accueil traversait le territoire depuis longtemps, on avait aussi invité Diane « Andicha Sondakwa » Picard, de la nation wendat. « Notre nation a accueilli beaucoup de gens. Beaucoup sont partis, mais beaucoup sont restés et nous en sommes très contents », a-t-elle dit. « Nous sommes ensemble contre toute forme de racisme, toute forme de discrimination. Ensemble, on va foncer, ensemble, on va réussir. »

Des banderoles avec les visages des six victimes de l'attentat ont été déployées.
RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Toute personne possédant une arme non enregistrée s'expose à une amende.
GETTY

Le registre des armes à feu connaît des ratés

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC

La ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, a dû reconnaître mardi que le controversé registre des armes à feu, entré en vigueur hier, posait des problèmes techniques.

« J'ai entendu comme tout le monde qu'il y a eu certains problèmes pour l'enregistrement avec le système. On le reconnaît, on fait notre mea culpa, on travaille toujours sur l'amélioration du système », a déclaré la ministre en marge d'une rencontre du cabinet caquiste à Gatineau.

Le Devoir a en effet pu constater qu'il était très ardu d'enregistrer certaines armes au registre sur le site Web du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec.

Ce fut le cas pour un fusil à canon superposé de calibre 12 de fabrication russe voué à la chasse au petit gibier et d'un fusil semi-automatique également de calibre 12 de fabrication italienne utilisé pour la chasse à la sauvagine.

Le formulaire en ligne reconnaissait les marques, mais pas les modèles ni la longueur des canons. Il ne permettait pas non plus d'ajouter des informations qui ne figuraient pas dans les choix de réponse, rendant la procédure fastidieuse et l'information transmise, incomplète, voire inexacte.

Au ministère, on affirme le contraire et que le « système permet de saisir toutes autres informations, même si elles ne se trouvent pas dans les choix de réponse ». On concède toutefois que « quelques plaintes ont été recensées concernant l'absence de la marque, du modèle ou de la longueur du canon souhaité dans les choix offerts en provenance du TRAF lors de la saisie ». Le ministère rappelle en outre qu'il s'agit « d'un nouveau système » et que « des améliorations sont régulièrement apportées ».

La ministre a quant à elle laissé entendre que les problèmes techniques étaient imputables à l'augmentation des inscriptions. « C'est le signe que de plus en plus de gens s'inscrivent dans des délais de plus en plus courts. »

Les propriétaires d'armes avaient jusqu'à mardi dans la nuit pour s'inscrire au registre, mais à peine 24 % des armes y étaient immatriculées en matinée, selon les données les plus récentes du ministère de la Sécurité publique.

« On n'est pas à 100 %, je vous le concède, mais il y a beaucoup d'augmentation », a répondu la ministre à un journaliste qui lui faisait remarquer mardi que l'atteinte de la cible était « ratée ». « Je fais le message à tous les détenteurs d'armes sans restrictions au Québec : enregistrez-vous. […] Tous ceux qui n'auront pas immatriculé leurs armes s'exposent à des sanctions », a-t-elle répété.

Rappelons que le registre vise à remplacer le registre canadien des armes à feu qui a été aboli en 2012 par le gouvernement fédéral. Il vise à immatriculer toutes les armes dites « d'épaule », soit des armes de chasse pour la plupart comme des fusils et des carabines. Cette catégorie compte pour 95 % des armes à feu qui se trouvent sur le territoire du Québec. Lors de l'abolition du registre fédéral, on en recensait 1,6 million.

La ministre a toutefois réitéré que les autorités n'entendaient pas être trop zélées dans l'imposition d'amendes. « Ce qu'on veut, c'est que les gens se conforment à la loi. C'est certain que si quelqu'un décide de s'inscrire dans trois jours, je préférerais qu'il le fasse avant la date butoir. Mais s'il le fait dans trois jours, je suis heureuse qu'il l'ait fait. […] Je ne peux pas condamner le fait que quelqu'un va s'inscrire. »

La semaine dernière, Geneviève Guilbault s'était engagée à corriger des sources de mécontentement dans le registre dénoncées par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Ces changements qui touchent le numéro unique de l'arme, sa longueur et la durée de déplacement nécessitant d'en informer les autorités ne sont pas en vigueur parce qu'ils nécessitent l'adoption de règlements et de lois.

Avec Marco Bélair-Cirino et Jean-François Nadeau

24 %

C'est le pourcentage de détenteurs d'armes à feu qui s'étaient inscrits au registre en matinée mardi.

Rectificatif

Notre texte *« Québec veut savoir combien d'enseignants portent des signes religieux »*, publié en page A 2 le mardi 29 janvier 2019 et signé par Marco Fortier, laissait entendre que le gouvernement n'avait pas déterminé si son projet de loi sur l'interdiction de porter des symboles religieux s'étendrait aux enseignants. Le gouvernement indique que l'interdiction s'appliquera manifestement aux enseignants.

III MENG WANZHOU

Ottawa a reçu la demande d'extradition

ASSOCIATED PRESS
À VANCOUVER

Le gouvernement canadien a reçu des autorités américaines la demande officielle d'extradition de la dirigeante de Huawei, alors qu'un juge de Vancouver a accepté de modifier légèrement les conditions de libération sous caution de Meng Wanzhou.

Si un juge devait condamner Mme Meng à l'extradition, le ministre de la Justice, David Lametti, devait décider ultimement si elle devrait être remise aux autorités américaines pour faire face à des accusations de complot, de fraude et d'obstruction. Le ministre Lametti a confirmé mardi aux journalistes à Ottawa que les États-Unis avaient demandé officiellement l'extradition de Mme Meng.

Un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique avait plus tôt accepté mardi de modifier légèrement les conditions de libération sous caution de la dirigeante du géant chinois de la technologie. Mme Meng a demandé au tribunal de remplacer une personne qui avait fourni une caution pour sa libération par un couple qui a accepté de mettre sa maison en cautionnement, dans le cadre d'une caution totale de 10 millions $. Le procureur John Gibb-Carsley a accepté la proposition de l'avocat de la défense, David Martin.

La cause a été reportée au 6 mars, alors que l'on discutera de la compétence du Canada à donner suite à cette demande américaine d'extradition. Mme Meng a quitté le tribunal sans faire de commentaires.

La Chine a demandé mardi aux États-Unis de mettre fin à leur « répression déraisonnable » de Huawei

La directrice financière de Huawei, qui est aussi la fille du fondateur de l'entreprise, est accusée aux États-Unis de fraude bancaire et de virement électronique frauduleux, ainsi que de deux chefs de complot en vue de commettre ces crimes. Elle avait obtenu sa libération sous caution à la suite de son arrestation, à la demande des autorités américaines, à l'aéroport de Vancouver le 1er décembre.

Le juge William Ehrcke a déclaré mardi qu'il ne savait pas s'il serait en mesure de continuer à entendre cette affaire qui pourrait bien, selon lui, durer des mois ou des années.

III QUÉBEC

Les promesses financées par des économies

Le gouvernement peut faire des gains d'efficacité de 838 millions sans toucher aux services, dit François Legault

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À GATINEAU
LE DEVOIR

Le premier ministre François Legault estime « raisonnable » de dégager des économies de 838 millions de dollars en une seule année (2019-2020) sans nuire aux services à la population.

Il en va de la concrétisation des promesses électorales phares faites par les candidats de la Coalition avenir Québec, comme le retour à un tarif de garde unique, l'injection de 200 millions de dollars dans les soins à domicile, l'uniformisation du taux de taxe scolaire à la grandeur du Québec. « Ces promesses-là vont être respectées », a affirmé M. Legault en marge d'une séance du Conseil des ministres, à Gatineau, mardi.

Le chef du gouvernement a répété qu'il misait sur l'instauration de meilleures pratiques d'approvisionnement (148 millions) et une amélioration de la gestion en informatique (53 millions) de la part des ministères ainsi que sur d'autres « gains d'efficacité » pour couvrir le coût des promesses faites durant la campagne électorale.

Une omission

M. Legault s'est toutefois abstenu de rappeler que la CAQ s'est engagée l'automne dernier à procéder à une « évaluation de programmes » de l'État pour économiser 150 millions ou encore à une attrition dans l'administration publique pour épargner 93 millions, seulement en 2019-2020, en plus de demander aux sociétés d'État d'accroître les dividendes qu'elles versent à l'État à hauteur de 100 millions.

« Ce n'est pas le ministère où il y a une promesse qui va devoir financer lui-même toutes les promesses qui ont été faites dans son ministère. C'est l'ensemble des ministères à qui on a demandé, comme on l'avait dit dans le cadre financier, de faire des gains d'efficacité, d'éliminer de la bureaucratie », a déclaré M. Legault dans un impromptu de presse. « On a fait des arbitrages », a-t-il ajouté à environ deux mois du dépôt du budget du Québec.

Services protégés

M. Legault dit avoir été « très clair » auprès de son équipe gouvernementale : « d'aucune façon ça ne va affecter les services ». « Ça ne touchera pas les services », a-t-il réitéré devant les caméras de télévision.

La vice-première ministre, Geneviève Guilbault, s'est engagée à « protéger à tout prix les services aux citoyens » tout au long de cet exercice budgétaire. « On a reçu effectivement chacun, dans nos ministères, des cibles de réduction… mais, appelons ça de réaménagement des dépenses pour être capable de dégager des marges de manœuvre à l'intérieur des enveloppes qui sont déjà disponibles. […] J'ai fait ce travail comme tous mes collègues », a-t-elle affirmé. Mme Guilbault s'est néanmoins gardée de dévoiler la « modeste » cible de réduction des dépenses fixée pour le ministère de la Sécurité publique au terme de « tractations », affirmant que celle-ci est « privée à ce moment-ci ».

Estimant que le ministère de la Famille « a assez donné » durant les années libérales, son confrère Mathieu Lacombe entrevoit la possibilité d'effectuer des gains d'efficacité en réduisant la « paperasse ». Il a invité ses collègues à se serrer les coudes afin de mettre fin à la modulation des tarifs selon le revenu des parents des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies privées subventionnées. « Ne vous attentez pas à ce que ce soit le ministère de la Famille qui finance à lui seul le retour au tarif unique. Ce n'est pas comme cela que ça va fonctionner. C'est un effort collectif », a-t-il insisté.

Le premier ministre François Legault a réuni son conseil des ministres à Gatineau, mardi, où il a dû s'expliquer sur les cibles budgétaires des ministères.
JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

Ce n'est pas le ministère où il y a une promesse qui va devoir financer lui-même toutes les promesses qui ont été faites dans son ministère

FRANÇOIS LEGAULT

Laïcité : Legault justifie les questions posées

Le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) recueille des données sur le port de signes religieux dans la fonction publique pour donner tort à ceux qui arguent que le projet de loi sur la laïcité entraînera des pertes d'emplois.

« Il y a des commissions scolaires et des groupes qui disent : "Ah, il va y avoir plein de gens qui vont perdre leur emploi", donc on leur demande : "Ah oui ? Avez-vous le nombre ?" », a exposé mardi le premier ministre François Legault.

« On n'a pas commencé à faire un dénombrement de ceux qui portent des signes religieux », a-t-il insisté en mêlée de presse en marge de la rencontre de son conseil des ministres, qui se tenait à Gatineau.

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de loi, le ministre responsable du dossier de la laïcité, Simon Jolin-Barrette, a demandé des statistiques sur cette question aux ministères de la Justice, de la Sécurité publique et de l'Éducation.

« On a pu constater que du côté des policiers de la Sûreté du Québec, il n'y a pas de policiers qui portent de signes religieux, même chose pour les juges », a-t-il relaté à l'issue de la rencontre du cabinet caquiste.

Les commissions scolaires ont pour leur part signalé que l'information n'était pas disponible.

Le ministre Jolin-Barrette a soutenu qu'« à partir du moment où ces statistiques n'existent pas, ça se termine là ».

La Presse canadienne

III IMMIGRATION

Les 18 000 dossiers seront traités selon les anciennes règles

Plusieurs se demandent comment le gouvernement Legault peut espérer réduire le nombre d'immigrants tout en éliminant la liste d'attente et en implantant ses propres orientations

Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Alors que plusieurs craignent que Québec n'annule les quelque 18 000 dossiers d'immigration qui s'empilent sur les bureaux des fonctionnaires, le premier ministre François Legault assure que toutes les demandes seront traitées en bonne et due forme.

« Ces 18 000 dossiers-là vont devoir être traités avec les anciennes règles. Après, on va mettre en place nos mesures », a répondu le premier ministre François Legault aux journalistes mardi.

La semaine dernière, le nouveau ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, avait affirmé en entrevue à Radio-Canada que ses prédécesseurs lui avaient laissé 18 139 dossiers encore non ouverts, dont certains datent de 2005. Au rythme actuel, il estimait qu'il faudrait deux ans et demi pour traiter toutes les demandes.

Or, cet important arriéré dans le traitement des dossiers du programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec empêche le gouvernement caquiste de mettre en place son nouveau système, qui vise un meilleur arrimage entre les besoins du marché du travail et les immigrants choisis. Le ministre se donnait six mois pour résoudre ce problème.

Questionné par *Le Devoir* la semaine dernière pour savoir si le ministre envisageait d'annuler toutes ces anciennes demandes pour repartir à neuf, son attaché de presse s'était contenté de répéter que le ministre s'était « engagé à régler le problème d'inventaire à l'intérieur de six mois ».

Craintes

Dans le milieu de l'immigration, plusieurs craignent qu'il n'aille de l'avant avec ce scénario. « J'ai peur qu'ils décident de retourner tous les dossiers en disant aux gens d'appliquer à nouveau s'ils sont toujours intéressés », affirmait récemment au *Devoir* l'avocat spécialisé en immigration Stéphane Handfield.

« Il n'y a que deux solutions, soit on met des ressources supplémentaires pour accélérer le traitement, soit on fait comme le fédéral a fait il y a quelques années et on annule les dossiers en remboursant les gens », estime pour sa part Stephan Reichhold, de la table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

« Les gens qui ont déposé des demandes d'immigration sous l'ancienne loi, ils ont quand même payé, ils ont des droits. On ne peut pas juste annuler leur demande comme ça, il faudrait les rembourser. On parle d'un minimum de 600 $ par dossier. »

Seuils

Même si le premier ministre assure aujourd'hui que les demandes seront traitées selon l'ancien système, un certain nombre de problèmes persistent. « Cet important arriéré survient dans un contexte où le gouvernement a annoncé une baisse des seuils d'immigrants alors qu'on a tous ces inventaires à placer. C'est ça qui est problématique », affirme Stéphan Reichhold.

Tel que promis en campagne électorale, le gouvernement Legault a annoncé en décembre dernier qu'il va abaisser les seuils de 50 000 immigrants à 40 000 immigrants par année. Le tout est en négociation avec le fédéral.

Le problème, c'est que, pour chacun des 18 000 dossiers en attente, il faut compter une moyenne de trois personnes, car la majorité des demandeurs arrivent avec leur famille. On ne parle donc pas de 18 000 personnes, mais bien d'environ 54 000 personnes.

Et sur les 40 000 personnes qui seront accueillies au Québec en 2019, selon le plan Legault, il n'y a pas que ces travailleurs qualifiés hors Québec, rappelle l'avocat Guillaume Cliche-Rivard, président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI).

« Mathématiquement, ça ne fonctionne pas, affirme-t-il. Qu'est-ce qu'on va faire ? On va retarder les diplômés ? Les travailleurs déjà au Québec ? Les époux et les enfants à l'étranger ? On va laisser les réfugiés sans statut ici plus longtemps ? Si on veut réduire l'arriéré, quelqu'un va inévitablement écoper quelque part. Le ministre ne peut pas s'attaquer au problème sans en créer un autre, à moins d'augmenter temporairement son seuil. Et je crains que ce ne soit les époux et les enfants et les gens déjà vulnérables qui n'en payent le prix… »

III ÉDUCATION

La professeure El-Mabrouk refuse d'aller au colloque de l'Alliance

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Elle a été invitée. Puis exclue. Et peut-être réinvitée. Elle n'ira finalement pas. La professeure Nadia El-Mabrouk refuse désormais de participer au colloque de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, qui cherchait à la réinviter après l'avoir bannie de l'événement à cause de ses opinions controversées.

Se disant victime d'un « lynchage public », la professeure de l'Université de Montréal a informé mardi le syndicat qu'elle n'irait à « aucun colloque ou autre activité organisée par l'Alliance, de peur de représailles ».

La conférencière estime que le climat au sein des membres de l'Alliance n'est pas propice au débat serein, à cause de ce qu'elle considère comme « l'amateurisme » des dirigeants du syndicat.

Nadia El-Mabrouk a demandé au conseil d'administration de l'Alliance d'annuler la consultation lancée lundi auprès de ses délégués de toutes les écoles, visant à déterminer s'ils souhaitent réinviter la professeure au colloque prévu à la mi-février.

Comme l'a rapporté *Le Devoir*, la présidente de l'Alliance, Catherine Renaud, a convoqué une assemblée extraordinaire des délégués le 4 février dans l'espoir de relancer l'invitation à la professeure El-Mabrouk. Celle-ci estime que tout ce débat sur sa présumée « transphobie » nuit à sa réputation et lui fait craindre pour son intégrité. Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est un texte d'opinion de la professeure où elle désignait par le mot garçon une personne trans de 14 ans qui s'identifie en tant que fille. Des enseignants ont aussi critiqué les opinions de Mme El-Mabrouk au sujet du cours éthique et culture religieuse.

Nadia El-Mabrouk
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Le fait d'envoyer une lettre à vos sections en mentionnant mon nom et mes supposés propos ajoute une couche à l'atteinte à ma réputation et a pour effet de motiver des propos intimidants de la part de plusieurs personnes. Je suis maintenant l'objet de jugement dans chacune de vos délégations syndicales, et en particulier à l'école de mes enfants », a écrit Mme El-Mabrouk à la présidente de l'Alliance.

Au moment où ces lignes étaient écrites, en fin de journée mardi, la direction de l'Alliance se trouvait en réunion dans l'espoir de trouver une sortie de crise. Il a été impossible de parler à des représentants du syndicat.

La professeure au Département d'informatique avait été invitée à donner une conférence sur la laïcité lors du prochain colloque l'Alliance. Elle est favorable à l'interdiction du port de signes religieux par les enseignants, que promet d'instaurer le gouvernement Legault. Le syndicat s'oppose à cette interdiction.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

AVIS DE FAILLITE ET DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de 8912416 Canada Inc. (anciennement RCR International Inc.), personne morale dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 180, rue de Normandie, Boucherville, Province de Québec, Canada, J4B 5S7.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 8912416 Canada Inc. (anciennement RCR International Inc.) est survenue le 23 janvier 2019 en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. La première assemblée des créanciers sera tenue le 8 février 2019 à 9 h 30 au bureau du syndic, au 900, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 2300, Montréal (Québec) H3A 0A8.

Fait le 30 janvier 2019, à Montréal.

Ernst & Young Inc., syndic autorisé en insolvabilité
900, boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 2300
Montréal (Québec) H3A 0A8
Tél. : 514-875-6060

© 2019 Ernst & Young Inc.

Avis public

Montréal

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 23 janvier 2019, a adopté les ordonnances suivantes en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) :

Ces ordonnances prévoient que le règlement s'applique aux secteurs et aux périodes de travaux ci-après mentionnés.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Denis (Plateau) » aux fins de l'application du règlement (1)
La période applicable à ce secteur est du 1er janvier 2016 au 30 avril 2017.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Paul Est (Phase 1) » aux fins de l'application du règlement (2)
La période applicable à ce secteur est du 1er mars 2016 au 31 mai 2017.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Notre-Dame Ouest » aux fins de l'application du règlement (3)
La période applicable à ce secteur est du 1er septembre 2016 au 30 juin 2018.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Laurentien-Lachapelle » aux fins de l'application du règlement (4)
La période applicable à ce secteur est du 1er décembre 2016 au 1er juin 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Michel (Phase 1) » aux fins de l'application du règlement (5)
La période applicable à ce secteur est du 1er août 2016 au 30 juin 2018.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Sherbrooke Ouest » aux fins de l'application du règlement (6)
La période applicable à ce secteur est du 1er juin 2016 au 31 décembre 2017.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Bishop » aux fins de l'application du règlement (7)
La période applicable à ce secteur est du 21 septembre 2017 au 31 décembre 2020.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Jarry Est (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) » aux fins de l'application du règlement (8)
La période applicable à ce secteur est du 15 août 2016 au 31 mars 2018.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Laurier Ouest » aux fins de l'application du règlement (9)
La période applicable à ce secteur est du 15 janvier 2017 au 31 mai 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Michel (Phase 2) » aux fins de l'application du règlement (10)
La période applicable à ce secteur est du 13 mars 2017 au 31 mai 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Avenue Cartier (Pointe-Claire) » aux fins de l'application du règlement (11)
La période applicable à ce secteur est du 1er mai 2017 au 30 avril 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Le Triangle » aux fins de l'application du règlement (12)
La période applicable à ce secteur est du 7 août 2017 au 30 juin 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Sainte-Catherine Ouest » aux fins de l'application du règlement (13)
La période applicable à ce secteur est du 8 janvier 2018 au 30 juin 2022.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-André (Vélorue) » aux fins de l'application du règlement (14)
La période applicable à ce secteur est du 9 mai 2018 au 31 mai 2020.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Boulevard Gouin Ouest (Pierrefonds-Roxboro) » aux fins de l'application du règlement (15)
La période applicable à ce secteur est du 21 mai 2018 au 21 mai 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Avenue Shamrock » aux fins de l'application du règlement (16)
La période applicable à ce secteur est du 9 juillet 2018 au 31 décembre 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Hubert » aux fins de l'application du règlement (17)
La période applicable à ce secteur est du 20 août 2018 au 31 décembre 2020.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Paul Est (Phase 2) » aux fins de l'application du règlement (18)
La période applicable à ce secteur est du 30 mai 2018 au 31 juillet 2019.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Peel (Ville-Marie) » aux fins de l'application du règlement (19)
La période applicable à ce secteur est du 14 mai 2018 au 28 février 2020.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Denis (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) » aux fins de l'application du règlement (20)
La période applicable à ce secteur est du 14 mai 2018 au 30 juin 2020.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « SRB Pie-IX » aux fins de l'application du règlement (21)
La période applicable à ce secteur est du 5 novembre 2018 au 30 avril 2023.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées à compter de la date de leur entrée en vigueur sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 30 janvier 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures

Appel d'offres : **441024**

Travaux de voirie dans l'arrondissement de Ville-Marie (PCPR - PRCPR 2019)

L'ouverture de la soumission prévue pour le 7 février 2019 est reportée au 12 février 2019 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession de Daniel KERR, en son vivant domicilié au 26, rue Marcel, Châteauguay, Québec, J6K 4G4, décédé le 11 juillet 2018, lequel inventaire peut être consulté par les intéressées à l'étude de la notaire soussignée au 40, boul. D'Anjou, Châteauguay, Québec, J6K 1B9.
Me Geneviève Banville, notaire.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
Succession Pierre Charles Morin
Avis est donné par les présentes qu'à la suite du décès de Pierre Charles Morin, en son vivant résidant au 1725 boul. Gouin Est, appartement 4C20, Montréal, Québec, H2C 3H6, survenu le 24 mai 2018, un inventaire des biens du défunt a été fait par Me Patrice Gravel, notaire, liquidateur à la succession de Pierre Charles Morin, en date du 28 janvier 2019, conformément à la Loi.
L'inventaire (extrait) peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie-Josée Lessard, notaire, sise au 2525 boul. Daniel-Johnson, bureau 302, Laval, Québec, H7T 1S9.
Donné ce 28 janvier 2019
Me Patrice Gravel, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Marie-Noëlle Houé, en son vivant domiciliée au 7142, 6e Avenue, à Montréal, province de Québec, H2A 3E4, survenu le 9 juillet 2018, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Guylaine Lavoie, le 28 janvier 2019 devant Me Diane Beaudry, notaire, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Diane Beaudry, notaire, sise au 1160 Boul. Saint-Joseph Est, bureau 105, Montréal, province de Québec, H2J 1L4.
Donné ce 28 janvier 2019, à Montréal par,
Diane Beaudry, notaire

AQETA
moi aussi JE SUIS CAPABLE
Le droit d'apprendre depuis 1966
ageta.qc.ca

Avis de clôture d'inventaire
Avis est donné conformément au code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la de la succession de Roland SMADJA, né le 15 avril 1943, en son vivant, domicilié au 70, 4ième Avenue sud, en la ville de Roxboro, province de Québec, H8Y 2M4, Canada, est décédé à Montréal.
Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude de Me Alana B. GREENBERG, notaire, au 100, boulevard Alexis-Nihon, suite 948, Saint-Laurent, Québec, H4M 2P5.
Ville de Saint-Laurent.
Le 28 janvier 2019
Me Alana B.
GREENBERG, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(C.c.Q., art. 795, al. 2)
Prenez avis que Léo BEAULIEU en son vivant domicilié au 485, rue Filiatrault, Montréal (arrondissement Saint-Laurent) Québec, est décédé à Montréal le 27 juillet 2018.
Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Gabriel Perron-Oddo, notaire, situé au 7575, route Transcanadienne, bureau 106, Montréal (Québec) H4T 1V6.
Donné ce 24 janvier 2019.
Me Gabriel Perron-Oddo, notaire

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de :
MARIE MERCIE NOEL JOSEPH
Avis est par les présentes donné que la faillite de **MARIE MERCIE NOEL JOSEPH**, Retraitée 3704, RUE ISABELLE, LAVAL, Québec, H7P 4Z2, CANADA est survenue le 25e jour de janvier 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20e jour de février 2019 à 10:30 heures, au BUREAU DU SYNDIC - MONTRÉAL (CENTRE-VILLE), 355, RUE STE-CATHERINE OUEST, BUREAU 401, MONTREAL, Québec.
Daté à Montréal, Québec, 25e jour de janvier 2019.
Guylaine Houle, BCL, FCIRP, SAI
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
355, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 401
Montréal (QC) H3B 1A5
Tél. : 514 282-8667
Téléc. : 514 282-9667
pierreroy.com

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi :
Réservations avant **11 h le vendredi**
Publications du mardi :
Réservations avant **16 h le vendredi**

Appel d'offres

Montréal-Nord
Montréal

DIRECTION DE LA PERFORMANCE, DU GREFFE ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant, onze heures (11 h), à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5, à l'attention de la secrétaire d'arrondissement pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 1022

Descriptif : Réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de service

Date d'ouverture : 22 février 2019

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.mtlnord@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 30 janvier 2019 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire :

La date limite pour prendre rendez-vous est le 4 février 2019 à 14h, à l'adresse courriel suivante : appelsdoffres.mtlnord@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu le 5, le 6 et le 7 février 2019, selon l'horaire suivant : 8h, 9h, 10h, 11h, 13h, 14h et 15h.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 30 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement
Marie-Marthe Papineau, avocate
Arrondissement de Montréal-Nord

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers

Appel d'offres # **5846**

Construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont

L'ouverture de la soumission prévue pour le jeudi 31 janvier 2019 est reportée au jeudi 28 février 2019 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2019,

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-19-002 Réaménagement du parc Médéric-Martin dans l'arrondissement de Ville-Marie

Date d'ouverture : 22 février 2019

Dépôt de garantie : 10% de cautionnement.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 30 janvier 2019 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Renseignements :
vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 30 janvier 2019

Le Secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13h30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

***Catégorie :* Biens et services**

Appel d'offres : 19-17118
Descriptif : Acquisition de bornes de compostage de billets
Date d'ouverture : Le jeudi 14 mars 2019
Dépôt de garantie : Aucun
Renseignements : Andrés Larmat, agent d'approvisionnement
Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Visite obligatoire : Non

Appel d'offres : 19-17321
Descriptif : Acquisition de biens et services de traduction, fabrication, désinstallation et installation d'affiches pour des immeubles municipaux
Date d'ouverture : Le jeudi 21 février 2019
Dépôt de garantie : 1 500 $ (Effet de commerce et/ou cautionnement)
Renseignements : Elisa Rodriguez, agent d'approvisionnement
Courriel : erodriguez@ville.montreal.qc.ca
Visite obligatoire : Oui

Appel d'offres : 19-17470
Descriptif : Fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton, asphalte
Date d'ouverture : Le mardi 19 février 2019
Dépôt de garantie : 2 % du montant total de sa soumission, incluant les taxes (Effet de commerce et/ou cautionnement)
Renseignements : Myriem Laklalech, agent d'approvisionnement
Courriel : Myriem.laklalech@ville.montreal.qc.ca
Visite obligatoire : Non

Appel d'offres : 19-17497
Descriptif : Fourniture et livraison de béton pré mélangé et remblai sans retrait
Date d'ouverture : Le mardi 5 mars 2019
Dépôt de garantie : 2 % de la valeur du lot (Effet de commerce et/ou cautionnement)
Renseignements : Kevin Beaudin, agent d'approvisionnement
Courriel : kevin.beaudin@ville.montreal.qc.ca
Visite obligatoire : Non

***Catégorie :* Services professionnels**

Appel d'offres : 19-17433
Descriptif : Services professionnels pour les services en évaluation immobilière dans le cadre de l'application de la règlementation relative à la contribution aux fins de parcs
Date d'ouverture : *Le mardi 5 mars 2019*
Dépôt de garantie : Aucun
Renseignements : Pierre L'Allier, agent d'approvisionnement :
Courriel : pierre.lallier@ville.montreal.qc.ca
Visite obligatoire : Non

Appel d'offres : 19-17406
Descriptif : Services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal
Date d'ouverture : *Le mardi 19 février 2019*
Dépôt de garantie : Aucun
Renseignements : Yves Belleville, agent d'approvisionnement :
Courriel : yvesbellevilles@ville.montreal.qc.ca
Visite obligatoire : Non
Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 30 janvier 2019

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2019
Yves Saindon, avocat

EN BREF

Débordements dans plusieurs salles d'urgence du Québec

Plusieurs salles d'urgence d'hôpitaux québécois affichaient mardi un nombre de patients qui dépasse largement la capacité des civières. D'après la compilation publiée par le site Web Index Santé, la région la plus touchée est celle de la Montérégie. Sept des huit hôpitaux du territoire rapportent une présence sur civières supérieure à 100 %. Sur l'île de Montréal, les salles d'urgence de 12 des 21 hôpitaux débordent de patients. Dans les Laurentides et dans Lanaudière, la proportion est de 189 % à l'hôpital Pierre-Le-Gardeur et de 155 % à l'Hôpital de Saint-Eustache. À Québec, les pires achalandages des 13 salles d'urgence sont relevés à l'hôpital Saint-François-d'Assise (153 %) et à l'hôpital de l'Enfant-Jésus (152 %).

La Presse canadienne

Le tueur Bruce McArthur plaide coupable à huit chefs d'accusation à Toronto

TORONTO — Bruce McArthur a plaidé coupable, mardi matin, à huit chefs d'accusation de meurtre prémédité. L'homme de 67 ans, arrêté en janvier 2018, était accusé d'avoir commis des meurtres en série en ciblant ses victimes dans le quartier gai de Toronto. Le procès de Bruce McArthur devait avoir lieu l'an prochain, mais il a enregistré sa réponse à l'accusation mardi matin dans un tribunal de Toronto. Toutes les victimes avaient été portées disparues dans le quartier gai de Toronto entre 2010 et 2017. Les policiers affirment avoir retrouvé les restes de sept hommes dans de grands bacs à fleurs d'une propriété torontoise où M. McArthur travaillait comme paysagiste. Les restes de la huitième victime ont été retrouvés dans un ravin à proximité.

La Presse canadienne

Le député Nicola Di Iorio finit par démissionner

Le député libéral fédéral de Saint-Léonard–Saint-Michel, Nicola Di Iorio, a finalement donné sa démission mardi. L'élu avait annoncé en avril 2018 qu'il quittait le Parlement, mais avait tardé à céder officiellement sa place. Du coup, il continuait d'empocher son salaire annuel de 175 600 $, même s'il ne se présentait plus à la Chambre des communes. M. Di Iorio avait finalement décidé de partir le 22 janvier, mais il a reporté encore un peu son départ afin de pouvoir prendre une dernière fois la parole à la Chambre des communes afin de répondre à ses détracteurs. M. Di Iorio prétend avoir fait don de 100 000 $ pour prévenir la conduite avec facultés affaiblies, une cause qui lui tient à cœur. Il n'a cependant pas nommé l'organisme qui a reçu ce montant.

Le Devoir

La CSDM va de l'avant avec une location pour ses bureaux

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a autorisé mardi la signature d'un projet de location pour son centre administratif. L'immeuble actuel est vétuste et ses employés doivent être déplacés au plus vite. Le contrat prévoit une occupation pendant 20 ans au coût de 80 millions. Il faut ajouter à cela une vingtaine de millions pour l'aménagement des locaux, a précisé lors de la séance la commissaire indépendante Violaine Cousineau. Une synthèse de l'étude évaluant les différents scénarios (construction, rénovation, location) a également été rendue publique mardi soir. Une construction (sans l'achat d'un terrain) était évaluée à 100 millions.

Le Devoir

Le SPVM avait lancé en 2016 son projet-pilote de caméras portatives pour les policiers. L'expérience ne s'est pas avérée concluante, a jugé le corps policier.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

MONTRÉAL

Des caméras pour tous les policiers, réclame Perez

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Même si le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ne juge pas concluant le projet-pilote de caméras portatives pour les policiers, le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville, Lionel Perez, croit que l'administration doit doter tous les policiers de cet équipement.

En juin 2015, le coroner Paul G. Dionne avait recommandé le port de caméras pour les policiers après avoir enquêté sur le décès de Robert Hénault, mort lors d'une intervention policière. Plusieurs études ont également indiqué que les caméras pouvaient réduire le recours à la force et améliorer la sécurité des policiers et des citoyens.

Pendant près d'un an, de mai 2016 à avril 2017, 78 patrouilleurs du SPVM ont porté de petites caméras dans un contexte de travail. Le projet-pilote a été déployé au Module de la circulation sud, à la Section du métro ainsi que dans trois postes de quartier, soit ceux de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Montréal-Nord.

Une directive indiquait que les policiers devaient absolument activer leur caméra lors d'interventions et qu'ils devaient en informer les citoyens concernés. Ils devaient toutefois suspendre ou arrêter l'enregistrement dans certaines circonstances, comme lorsqu'une méthode d'enquête risquait d'être dévoilée ou que les policiers se trouvaient dans certains endroits, comme les toilettes publiques ou les lieux de culte.

Un coût de 24 millions

Le SPVM a examiné les données administratives et effectué des sondages auprès des participants. Il en conclut que l'utilisation de caméras n'a pas eu l'effet escompté pour désamorcer les situations tendues impliquant des citoyens aux « comportements problématiques ».

Selon le SPVM, les caméras n'ont eu aucune incidence sur l'usage de la force par les policiers ou sur le nombre de voies de fait commises par les citoyens contre les policiers.

« L'expérience du projet n'a pas permis de démontrer sans équivoque que les caméras portatives favorisent la transparence des interventions policières, consolident le lien de confiance entre le policier et le citoyen et assurent la sécurité des policiers », conclut le SPVM.

Quelque 89 % des policiers sondés ont eu le sentiment d'être surveillés. Plusieurs ont vu dans cet équipement une « intrusion, un manque de confiance à leur égard et une atteinte à leur vie privée au travail », disant craindre que les enregistrements vidéo soient utilisés contre eux. Une majorité de policiers ont également jugé que les caméras dépersonnalisaient leurs interactions avec les citoyens.

Le SPVM note par ailleurs que, dans bien des cas, les enregistrements sont fragmentaires en raison des règles à suivre. Le recours aux caméras soulève aussi des questions quant à la divulgation ou non des enregistrements dans le cas de situations litigieuses.

Le déploiement des caméras portatives à l'ensemble des policiers montréalais coûterait 24 millions de dollars par année et nécessiterait des effectifs de 202 personnes-année supplémentaires, précise le SPVM.

Profilage racial

Malgré les réticences du SPVM, Lionel Perez croit qu'au contraire tous les policiers devraient être munis de caméras corporelles. « Nous croyons sincèrement que cela va engendrer plus de transparence, augmenter la confiance avec la population ainsi que la sécurité des policiers », a expliqué M. Perez.

Il a souligné que selon le rapport, 90 % des citoyens jugent que cette mesure accroît la confiance envers les policiers et la transparence. Il a aussi signalé qu'une majorité de policiers ont assuré qu'ils étaient très à l'aise avec les caméras pour autant que cela n'alourdissait pas indûment leur charge de travail. « La nature humaine fait en sorte que les policiers ne veulent pas se faire policer. Ils ne veulent pas être surveillés. Mais nous, on pense que, justement, ça démontre que leur façon d'agir est différente lorsqu'il y a une caméra. »

Lionel Perez reconnaît que les coûts pourraient être élevés : « Mais il y a un coût à ne rien faire. Il y a des enjeux de profilage racial. La transparence et la confiance du public n'ont pas de prix. »

Le chef d'Ensemble Montréal a rappelé qu'il y avait eu consensus chez l'ensemble des élus, incluant Projet Montréal, pour doter tous les policiers de caméras.

Les résultats du projet-pilote seront présentés par le SPVM lors d'une séance publique de la Commission de la sécurité publique vendredi matin à l'hôtel de ville de Montréal. Au cabinet de la mairesse Plante, on indique que l'administration prendra position à la lumière des travaux de la Commission.

Nous croyons sincèrement que cela va engendrer plus de transparence, augmenter la confiance avec la population ainsi que la sécurité des policiers

LIONEL PEREZ

MÉDECINE

Les lève-tôt naturels : une affaire de gènes

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Les lève-tôt ne seraient pas des masochistes qui s'imposent une discipline d'enfer alors qu'ils rêvent de faire la grasse matinée. Ils seraient tout simplement prédisposés génétiquement à se réveiller tôt et à se coucher à l'heure des poules, révèle une étude publiée dans *Nature Communications*.

L'analyse du bagage génétique de 697 828 personnes ayant donné leur ADN à la UK Biobank ou à la compagnie de génétique personnelle 23andMe Inc. a permis de découvrir que 327 régions particulières du génome (appelées loci) sont associées au fait d'être matinal.

Les chercheurs de la University of Exeter Medical School au Royaume-Uni qui ont fait cette découverte ont également remarqué que plusieurs de ces régions étaient situées dans des gènes impliqués dans « l'horloge circadienne, dans les engrenages de notre horloge biologique », précise Nicolas Cermakian, chercheur à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas de l'Université McGill.

Ils ont également observé que plusieurs de ces gènes étaient exprimés plus particulièrement dans le cerveau, notamment dans les voies neuronales intervenant dans les rythmes circadiens, et dans la rétine.

« La rétine reçoit la lumière et transmet ces informations au cerveau, dont l'horloge circadienne. La vision ne sert pas qu'à la vision, elle sert aussi à ajuster l'horloge biologique », rappelle M. Cermakian.

L'horloge de toutes les horloges

Près de 25 % des gènes associés au lever matinal étaient exprimés plus fortement dans « le noyau suprachiasmatique qui est le site de notre horloge biologique principale, soit le chef d'orchestre de toutes les autres horloges biologiques présentes dans notre corps ».

« Toutes ces observations nous disent que le fait d'être du matin est en grande partie contrôlé, voire dicté par des processus qui ont lieu dans le cerveau », résume M. Cermakian.

Comme le chronotype (soit la tendance naturelle d'une personne à se coucher et à se lever à une heure particulière) des participants avait été déterminé au départ par un simple questionnaire susceptible de fournir des réponses imprécises ou biaisées, les chercheurs ont demandé à 85 760 participants de porter un bracelet qui enregistrait leurs périodes de sommeil et d'éveil, ce qui a permis de recueillir des données objectives sur l'horaire de sommeil de ces personnes.

Grâce à ces données, les chercheurs ont pu montrer que les loci étaient associés strictement à l'horaire de sommeil, et non pas à sa qualité et sa quantité.

Schizophrénie

À l'aide de méthodes statistiques, les chercheurs britanniques ont également pu établir que le chronotype matinal était associé à un risque moindre de souffrir de dépression et de schizophrénie, ainsi qu'à un plus grand bien-être.

« Nos analyses laissent même entendre que cette tendance naturelle à se coucher tard contribuerait à augmenter le risque de schizophrénie, elle aurait un rôle causal. Mais pas l'inverse, la schizophrénie n'influencerait pas le chronotype », écrivent les auteurs.

L'étude n'a toutefois pas mis en évidence d'association entre les loci liés au chronotype et les troubles du métabolisme, comme l'obésité et le diabète, alors qu'il a été clairement démontré dans des études antérieures que les perturbations du cycle circadien entraînent de tels problèmes de santé.

Pour expliquer ce résultat surprenant, les chercheurs font remarquer que le chronotype de la personne, soit son horaire interne, n'est peut-être pas bien synchronisé avec son horaire de travail et de vie sociale.

« Par exemple, si une personne qui est du soir et qui se couche donc naturellement tard commence à travailler en après-midi, son horaire interne sera respecté, et elle se portera bien.

« Par contre, si elle doit se lever à 6 heures du matin pour aller au travail, son chronotype ne sera pas bien aligné sur son rythme d'activité professionnelle, et ce mauvais alignement pourra conduire à des problèmes de santé métabolique et psychiatrique », explique M. Cermakian.

« Peut-être aussi que les lève-tôt — qui ont aussi tendance à se coucher tôt — ont moins tendance à présenter ce mauvais alignement, ce qui expliquerait qu'ils sont protégés de la schizophrénie et de la dépression », ajoute-t-il.

Toutes ces observations nous disent que le fait d'être du matin est en grande partie contrôlé, voire dicté par des processus qui ont lieu dans le cerveau

NICOLAS CERMAKIAN

ÉDITORIAL

LE DEVOIR // FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

DIRECTEUR **BRIAN MYLES**
Rédactrice en chef **Marie-Andrée Chouinard**
Vice-présidente du développement **Christianne Benjamin**

Directeur des finances **Stéphane Roger**
Chef des technologies **Sylvain Coutu**

III TÉO TAXI

Un échec regrettable

JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Téo Taxi met fin à ses activités, sans pour autant déclarer faillite puisque la société mère Taxelco tient à conserver une partie des actifs. Ainsi, l'application cellulaire reste fonctionnelle et renvoie désormais à ses deux enseignes plus traditionnelles, Hochelaga et Diamond.

En trois années d'existence, Téo n'a jamais fait ses frais. Ce qui ne surprend pas quand on tente de faire sa place dans une industrie aussi mature que celle du taxi, prisonnière d'un carcan réglementaire d'un autre siècle et assiégée par la concurrence d'Uber, mais aussi de Car2go et de Communauto.

Fort de ses succès antérieurs en affaires, le fondateur, Alexandre Taillefer, était parvenu à convaincre des investisseurs publics et semi-publics comme le Fonds de solidarité que l'aventure méritait sa chance. Il avait raison sur bien des aspects : voitures électriques silencieuses et bien entretenues, chauffeurs courtois, application moderne pour mobiles, tarifs équivalents au taxi traditionnel… le projet répondait à un nombre suffisant de critères esthétiques, éthiques et pratiques pour prétendre au titre de solution de remplacement au taxi traditionnel autant qu'à Uber et ses chauffeurs amateurs.

Ce ne fut malheureusement pas assez à cause d'autres facteurs : des voitures trop coûteuses à l'achat ou trop peu autonomes, un nombre de véhicules et de chauffeurs insuffisants aux heures de forte demande et un temps d'attente excessif, des coûts de fonctionnement trop élevés dans les temps morts et des revenus horaires moyens trop bas au bout la semaine… Autant d'obstacles qu'on avait sous-estimés au départ.

Le taxi est un service dont la demande se concentre à certaines heures du jour et de la semaine. Celui qui pourrait répondre à tous les appels en moins de cinq minutes aux heures de pointe aurait un énorme succès. Ce qui n'était visiblement pas le cas de Téo, dont les voitures étaient vides 70 % du temps et trop lentes à répondre le reste du temps. Il y a bien la Société québécoise du cannabis qui se permet de payer son personnel même en étant fermée trois jours sur sept, mais c'est une autre histoire…

• • • • •

Depuis hier circule l'analyse que les actionnaires partenaires dans cette aventure, la Caisse de dépôt, le Fonds de solidarité, Investissement Québec et quelques ministères, ont jeté l'éponge trop tôt ; qu'ils auraient dû suivre le plan de match de ce projet expérimental prévu pour exiger 250 millions de dollars d'investissements alors qu'on en était à 60 millions.

Va pour l'audace et l'expérimentation. Encore faut-il qu'un réel espoir de rentabilité pointe à l'horizon, ce qui n'était pas le cas. On aurait doublé le nombre de véhicules et de chauffeurs que les revenus à l'heure n'auraient quand même pas augmenté suffisamment pour atteindre la rentabilité.

Rappelons que Québec a aussi consacré 250 millions à l'industrie du taxi pour compenser la perte de valeur des permis détenus par les propriétaires depuis l'arrivée d'Uber. Un geste essentiellement politique qui n'a pas suffi pour réduire le nombre de permis en circulation. Quant à Uber, son service est plus populaire que jamais, surtout auprès des jeunes friands de nouveauté et d'efficacité à bon prix.

Quant à carrément interdire Uber comme l'industrie et la gauche le demandent encore, il est trop tard. De toute façon, ce n'est pas aux gouvernements de faire le tri parmi toutes les nouveautés qui se présentent dans une économie. À ce compte-là, il aurait aussi fallu interdire la vente en ligne pour protéger les centres commerciaux, empêcher l'arrivée de Wal-Mart pour aider Metro et interdire le cellulaire pour soutenir le téléphone filaire.

En revanche, c'est à l'État qu'il revient d'assurer une réglementation équitable pour tous, ce que les libéraux ont tardé à faire dans le cas d'Uber. Plusieurs grandes villes dans le monde où cette multinationale est implantée, comme New York, constatent aujourd'hui une augmentation de la congestion contrairement à la promesse initiale d'Uber.

Il faut donc intervenir à la fois sur l'offre de service de taxi en assouplissant la réglementation et en autorisant la tarification variable. Mais il faut aussi s'assurer que tous les acteurs sont soumis aux mêmes exigences et paient les mêmes taxes et impôts. Et si l'objectif est aussi de réduire le nombre de voitures au centre-ville, le meilleur moyen consiste encore à réduire la demande en augmentant les tarifs par une taxe spéciale comme dans l'industrie hôtelière, ou, mieux, en imposant un péage pour tous les véhicules qui circulent au centre-ville. Mais restons calmes, cela ne se produira pas !

LETTRES

La génération « *me, myself and my body* »

La génération « *me, myself and my body* » s'étend de 7 à 77 ans. Elle se préoccupe de son apparence et de sa santé. « Sauvez mon corps » semble être sa prière. Elle s'inquiète parfois de l'environnement, dans la mesure où cela menace son espérance de vie et son confort.

Les montres connectées deviennent ses cilices, qu'elle porte jour et nuit afin de se rappeler les exigences du culte à soi-même. Le *Guide alimentaire canadien* incarne son bréviaire à mémoriser pour s'assurer une place au paradis de la forme physique sur terre.

Le jogging remplace désormais les chemins de croix pour les plus fervents adeptes de l'« autorédemption ». Les centres de conditionnement physique font office d'églises de cette idolâtrie égocentrique.

Les tentations sont grandes pourtant de pécher. Les écrans invitent à la sédentarisation. Les fauteuils inclinables promettent des heures d'indolence et d'hérésie. Les divertissements pullulent. Les plus faibles se laissent aller à la surconsommation et à la malbouffe. L'obésité témoigne du péché originel de la fainéantise.

Prise au piège du manque de ressources spirituelles sur le sens de son existence et les attraits de la société du spectacle, la génération « *me, myself and my body* » consulte les spécialistes en nutrition, les *coachs* de vie, les entraîneurs sportifs et les thérapeutes de toutes sortes pour s'en sortir.

Malheureusement, rien ne remplace l'effort de questionnement sur ce que constitue réellement une vie bonne, comme le disait déjà Socrate il y a plus de 2000 ans. Peut-on encore comprendre cette exigence dans notre monde de performance qui vénère le corps au détriment de l'esprit ?

Guy Ferland, professeur de philosophie au collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse
Le 29 janvier 2019

Le poids des pétroles nord-américains au Québec

HEC Montréal nous informait récemment que nos importations de brut viennent en majorité de l'Alberta (53 %) et des É.-U. (40 %). Il est étonnant que la part albertaine ne soit pas plus élevée, vu son coût plus faible et son effet prévisible à la pompe. Ce n'est pas le seul enjeu.

Nos sources d'approvisionnement et leurs modes de transport vont demeurer des questions importantes, autant sur le plan économique que sur le plan politique. Ce sont les raffineries de l'est du pays qui importent surtout de l'étranger à un prix encore plus élevé, faute de pipeline. Le 40 % de brut venant des É.-U. ne comprend pas celui qui transite vers le Nouveau-Brunswick. Malgré Mégantic, le pétrole américain plus volatil circule toujours par rail et en quantité importante, alors que celui venant de l'Alberta arrive à Montréal par pipeline, un mode plus sécuritaire.

Une situation paradoxale dans les deux cas, alors que le pétrole canadien moins cher pourrait se substituer aux importations. Bien que le pétrole albertain ait une forte empreinte GES due à la vapeur produite (gaz naturel) pour l'extraire des sables bitumineux, celui de schiste des États-Unis a recours à la fracturation hydraulique. À qui de dire que l'un est plus sale que l'autre ? Bien sûr, la transition énergétique prendra beaucoup de temps. De plus, les coûts et la sécurité d'approvisionnement ne s'amélioreront pas, la situation politique de certains pays producteurs s'aggravant. De sorte que la crise vénézuélienne et d'autres pourraient bientôt déborder et entraîner des pénuries sur les marchés nord-américains et mondiaux.

Pierre G. Blanchard
Outremont, le 28 janvier 2019

LIBRE OPINION

À qui appartient ma vie ?

Louis Bernard
Ancien secrétaire général du gouvernement
Montréal

Dans un passé récent, nos sociétés occidentales ont formellement reconnu à l'individu un certain nombre de droits fondamentaux, comme le droit de parole et d'assemblée. C'est un progrès réel qui assure notamment à chacun la liberté de pensée et de mouvement. Plus récemment encore, notre société a reconnu à certaines personnes en fin de vie le droit de requérir de l'assistance médicale pour les aider à mourir. Ce droit, cependant, ne peut être exercé unilatéralement mais dépend de la volonté d'autrui, qui l'autorise et en fixe les conditions d'exercice.

Pourquoi en est-il ainsi ? S'il y a une chose qui m'appartient en propre, c'est bien ma propre vie. C'est mon plus grand bien. J'y tiens encore plus qu'à ma liberté de parole ou de mouvement. Et tous les humains ont le même sentiment. Comment se fait-il que les chartes des droits ne reconnaissent pas clairement à la personne humaine un droit fondamental sur sa propre vie ? Ce devrait pourtant être le premier de ses droits.

La raison de cette carence est essentiellement de nature religieuse. Notre vie est censée venir de Dieu, à qui elle appartiendrait. Nous n'en serions que les bénéficiaires, non les propriétaires. C'est un cas évident du mélange du sacré et du profane. En cette époque de séparation entre l'Église et l'État, nous devons mettre fin à cette équivoque. Le droit doit reconnaître à la personne humaine la pleine maîtrise de sa vie et son droit de décider d'y mettre fin, même si la religion devait prescrire le contraire pour ses fidèles.

Le droit doit reconnaître à la personne humaine la pleine maîtrise de sa vie et son droit de décider d'y mettre fin, même si la religion devait prescrire le contraire pour ses fidèles

Le suicide lui-même n'est évidemment pas un acte criminel : comment, en effet, punir un mort ? Mais la tentative de suicide est un crime. Cela devrait disparaître : celui qui a tenté de se suicider a besoin d'aide, non de prison. De plus, l'aide au suicide devrait être permise, mais encadrée. Un tel encadrement n'est pas exceptionnel : l'exercice de tous les droits fondamentaux est encadré par la loi. La liberté de parole est limitée par les lois sur le libelle, le droit d'assemblée par les lois sur l'ordre public, le droit d'association par les lois sur la négociation collective, etc. Le droit à l'aide au suicide devrait également être encadré par des mécanismes qui empêchent les abus, les décisions précipitées ou les circonstances exceptionnelles.

Plusieurs avantages découleraient de la reconnaissance du droit au suicide et de son encadrement par la loi. Tout dépend des mécanismes mis en place pour procurer l'aide au suicide. Normalement, on peut penser qu'il y aurait un intervalle entre le moment où une personne exprime son désir de mourir et celui où l'aide au suicide est fournie. Cet intervalle permettrait aux intervenants de dialoguer avec l'intéressé sur les circonstances l'amenant à désirer la mort. Il permettrait, en quelque sorte, une seconde réflexion sur la décision à prendre. Il devrait être clair, cependant, qu'à la fin du processus, la décision reviendrait entièrement à la personne intéressée et que cette décision devrait être exécutée.

Il n'est pas facile de se suicider. Quiconque a pensé, un jour, à comment il pourrait mettre fin à ses jours a pu constater que les moyens à sa disposition étaient loin d'être commodes. Même avec des motifs évidents, comme la souffrance continue, il est souvent pratiquement impossible d'abréger ses jours. Par ailleurs, la simple difficulté de vivre peut amener certains jeunes à se précipiter dans la mort sur un coup de tête. S'il y avait un mécanisme conduisant ultimement au suicide auquel on pourrait recourir en toute confiance, on pourrait probablement faciliter le suicide de ceux qui en tireraient véritablement profit, tout en évitant celui de personnes qui pourraient recouvrer le plaisir de vivre.

Étant donné que la reconnaissance du droit de l'individu sur sa propre vie constitue l'acte final de la dissociation entre Dieu et les hommes, du moins en ce qui concerne les choses séculières, il est peu probable que ce droit soit pleinement reconnu dans un proche avenir. Il faudra donc s'en rapprocher progressivement grâce à l'élargissement, petit à petit, du droit actuel à l'aide à mourir. En acceptant ce recours dans de plus en plus de cas, on se rapprochera de la reconnaissance d'un véritable droit au suicide assisté. Il se peut même que les tribunaux hâtent cette évolution (affaires Truchon et Gladu, présentement débattues). Mais il faut souhaiter que cet ersatz mène rapidement à la reconnaissance pleine et entière du premier des droits fondamentaux de l'homme : celui sur sa propre vie.

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon, Véronique Chagnon, Valérie Duhaime, Louis Gagné**

Adjoints **Jean-François Nadeau, Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy**
Directeur de la production **Christian Goulet**

Royalmount, un projet à revoir complètement

Jean-Claude Marsan
Architecte et urbaniste
Professeur émérite, Université de Montréal

Les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de la Ville de Montréal concernant les impacts du projet Royalmount ont fait sursauter le maire Philippe Roy de Mont-Royal. Pourquoi, demande-t-il, cette commission réclame-t-elle que le projet soit transformé alors qu'il est conforme au schéma d'aménagement et de développement de Montréal en vigueur depuis 2015 ? Selon ce schéma, l'affectation du secteur en question est l'industrie et les composantes autorisées comprennent les bureaux, les commerces et les équipements récréatifs, culturels et institutionnels. Ce sont bien là les fonctions mises en avant par le promoteur Carbonleo dans son mégacentre.

Une métropole constitue un écosystème complexe, en perpétuelle évolution. Ainsi, ce sont les chemins de fer présents dans ce secteur qui y ont attiré au début l'industrie. Puis les autoroutes ont favorisé également cette affectation. Mais, avec le temps, plusieurs de ces industries ont disparu, d'autres ont déménagé en banlieue. Et, depuis, le métro a été connecté à ce secteur grâce aux stations Namur et De la Savane. Comme l'urbanisme doit assurer l'équilibre dans l'avenir, quelles orientations doit-il prendre maintenant ?

Le schéma d'aménagement de 2015 précise bien ces orientations, à savoir favoriser un cadre de vie de qualité, la mobilité, l'adaptation aux changements climatiques et la cohabitation des usages. C'est là que le bât blesse, car le projet Royalmount va à l'encontre de toutes ces orientations. Comme l'a bien démontré Lysiane Gagnon dans *La Presse* +, loin d'être tourné vers l'avenir, ce projet, qui mime le DIX30 à Brossard, nous ramène un demi-siècle en arrière.

Le projet Royalmount ne fera qu'aggraver tous les déséquilibres qui affectent le secteur concerné depuis maintenant des décennies. D'abord, la congestion routière à l'intersection des autoroutes 15 et 40. Cela est inévitable car, comme l'a prétendu le chef de la direction de Carbonleo, M. Andrew Lutfy, ce projet s'adresse principalement aux visiteurs résidant hors de l'île montréalaise. Pour être réaliste, il faut alors comprendre que ce n'est pas une passerelle reliant le Royalmount à la station de métro De la Savane qui va convaincre ces millions de personnes d'utiliser le métro car, en plus d'être des accros de l'automobile, ils n'ont accès qu'à quatre stations de métro sur tout leur vaste territoire. Est-ce logique de développer un pareil projet alors que le schéma recommande la mobilité par les moyens de transport actifs et collectifs et l'adaptation aux changements climatiques ? À quoi servira aux Montréalais de signer le Pacte de transition écologique pour lutter contre les gaz à effet de serre (GES) ? Est-ce que la congestion routière, les GES, les bruits et le reste des inconvénients vont favoriser un cadre de vie de qualité ?

Le schéma recommande enfin la cohabitation des usages et le promoteur Carboleo prétend que le Royalmount n'affectera que partiellement le centre-ville de Montréal. De toute évidence, ce n'est pas ce que pensent la plupart des personnes qui sont intervenues auprès de la Commission, notamment le Partenariat du Quartier des spectacles. Chose certaine, à part les impacts sur la Ville de Laval, c'est la déchéance annoncée pour les centres commerciaux situés dans le voisinage, dont le Centre Rockland, Place Vertu et le Marché Central. Enfin, ce n'est pas l'ajout d'habitations dans ce pôle multifonctionnel comme le souhaite le promoteur qui va contribuer à corriger le déséquilibre concernant le besoin de logements familiaux, sociaux et d'écoles à Montréal, car ce type de milieu de vie est totalement incompatible avec des fonctions commerciales et de divertissement à l'échelle prévue au Royalmount.

La question que les Montréalais devraient poser au maire Philipe Roy est la suivante : comment la Ville de Mont-Royal a-t-elle pu, dans le respect des lois, des procédures et des règles, ignorer ou contourner à ce point les orientations du schéma d'aménagement et de développement de Montréal ?

Une affiche de Marielle Franco lors d'un rassemblement citoyen durant la campagne présidentielle d'octobre dernier.
SILVIA IZQUIERDO ASSOCIATED PRESS

III BRÉSIL

Une action concertée contre la justice sociale

Anne-Marie Veillette
Doctorante, coordonnatrice de l'Alliance étudiante Tryspaces de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)

Le 14 mars dernier était assassinée Marielle Franco, conseillère municipale brésilienne, militante pour les droits des femmes, des afrodescendant.e.s, des membres de la communauté LGBTQ+, et des favelas (bidonvilles). Sa mort, loin d'être inhabituelle dans le contexte brésilien (chaque année, des dizaines de défenseur.e.s des droits de la personne et de l'environnement sont assassiné.e.s au Brésil, selon Amnesty International), a causé une forte indignation dans son pays d'origine et à travers le monde. À Montréal, notamment, près d'une centaine de personnes se sont réunies pour manifester leur indignation face à cet assassinat politique, rejoignant un mouvement mondial de contestation.

L'enquête concernant la mort de Marielle Franco, ainsi que celle d'Anderson Gomes, qui était au volant de la voiture dans laquelle ils ont été fusillés, montre récemment que l'une des plus puissantes milices de Rio de Janeiro pourrait être responsable de l'assassinat. Cette milice, nommée « Bureau du crime » (Escritório do crime), est particulièrement active dans certaines favelas de la ville, où elle extorque financièrement les commerçant.e.s et résident.e.s en échange d'une soi-disant protection contre le narcotrafic. Cette milice, comme d'autres milices à Rio de Janeiro, est formée de policiers, d'ex-policiers et de mercenaires privés. Des dirigeants de l'Escritório do crime, on compte Adriano Magalhães da Nóbrega, ex-capitaine du BOPE (Bataillon des opérations spéciales de police), un bataillon de la police militaire spécialisé dans la « guerre urbaine » et réputé pour ses interventions brutales dans les favelas.

La semaine dernière, des journaux brésiliens ont révélé que le fils du nouveau président d'extrême droite, Flávio Bolsonaro, a entretenu par le passé une relation avec cet ex-capitaine connu pour son implication dans les milices (qui, il faut le rappeler, sont illégales). Plus précisément, il aurait engagé la mère et l'épouse de celui-ci, Raimunda Veras Magalhães et Danielle Mendonça da Costa da Nóbrega, dans son cabinet lorsqu'il était député à l'Assemblée législative de l'État de Rio. C'est toutefois son conseiller de l'époque, Fabrício Queiroz, qui a employé les deux femmes « par compassion », alors qu'Andriano était emprisonné pour un assassinat commis dans le cadre de ses fonctions de policier.

Rappelons que Marielle a à de nombreuses occasions dénoncé les opérations policières dans les favelas. Elle a notamment signalé les agissements du BOPE dans une favela de la zone nord de la ville quelques jours avant son assassinat. Pour de nombreux proches et observateur.rice.s, il ne fait pas de doute que l'assassinat de Marielle ait été commandité par l'élite politique de Rio, les policiers ou les milices. Il apparaît aujourd'hui qu'il s'agit probablement d'un effort concerté entre ces différents acteurs qui sont de toute évidence de connivence.

Au Brésil, le discours sur la corruption a permis la destitution d'une présidente élue, Dilma Roussef, et l'élection d'un homme ouvertement affilié à des groupes réactionnaires et conservateurs, Jair Bolsonaro. Aujourd'hui, nous apprenons que des miliciens et policiers emprisonnés pour meurtres font aussi partie de son entourage politique. Il n'est pas étonnant, bien que triste, d'apprendre que le député Jean Wyllys (issu du même parti de gauche que Marielle, le PSOL, et ouvertement homosexuel) ait décidé de ne pas honorer son mandat comme député fédéral, ce dernier craignait pour sa vie après qu'on l'eut menacé de mort. Tout porte à croire que malgré la volonté partagée par de nombreux et de nombreuses Brésilien.ne.s de voir les institutions politiques de solidifier pour se débarrasser de la corruption, celles-ci sont gangrénées.

La décision de Jean Wyllys de rester hors du Brésil est le résultat d'un contexte politique extrêmement violent, non seulement contre les élu.e.s de gauche, mais aussi contre divers groupes de la population, comme les membres de la communauté LGBTQ+, les afrodescendant.e.s, les Autochtones, les femmes, les résident.e.s de favela, et bien plus encore. Il est en ce sens inquiétant de constater l'indifférence des institutions étatiques, voire leur complicité dans les crimes perpétrés à leur encontre. Il est toutefois tout aussi inquiétant, voire plus, de constater que les gens ordinaires se mettent de la partie, que ce soit pour battre à mort une personne transsexuelle dans la rue ou encore pour physiquement attaquer des opposant.e.s politiques. Les temps sont sombres pour le Brésil, mais aussi pour l'ensemble des personnes qui constatent l'incapacité d'institutions politiques à garantir les droits fondamentaux. Les institutions reflètent nécessairement les sociétés dans lesquelles elles évoluent. En ce sens, tant qu'une proportion importante de la population va adhérer à des idéologies sexistes, racistes, homophobes et classistes, nous courrons le risque de voir des « Jair Bolsonaro » à la tête d'États, même les plus « progressistes ».

En beau fusil

FRANCINE PELLETIER

Malgré l'entrée en vigueur du registre des armes à feu, à peine 24 % des propriétaires d'un nombre estimé à 1,6 million de carabines et de fusils de chasse se sont pliés aux nouvelles exigences. On peut appeler ça un « fiasco », comme le répètent les opposants au registre, mais un terme plus approprié serait tout simplement « mutinerie ».

Je vous cite les propos d'un chasseur qui s'insurge contre l'obligation d'inscrire son arme, et contre moi depuis que j'ai qualifié ce combat de « macho » sur les ondes de RDI dimanche dernier : « Ça ne vous est jamais passé par la tête que nous sommes tannés de servir de bouc émissaire pour tous les insécures du Québec ? » écrit-il. Les « petites madames et messieurs du Plateau » sont nommément pointés ici.

« L'écœurantite » est telle, de dire mon interlocuteur, qu'aucune amende, même salée (elle peut aller jusqu'à 5000 $), aura le moindre effet sur les chasseurs mal aimés du Québec. Il ne sert donc à rien de répéter ici que l'inscription requise est simple comme bonjour : on peut le faire en ligne, gratuitement, avec de l'aide personnalisée au besoin. Il ne sert à rien non plus de rappeler la quasi-unanimité à l'Assemblée nationale, l'appui des instances policières, de l'Institut national de santé publique du Québec, sans parler des 78 % de Québécois, selon un sondage dévoilé par PolySeSouvient, qui seraient d'accord avec l'idée d'un registre.

On enregistre bien sa voiture, sa maison, son commerce. Pourquoi pas sa carabine ? Les armes à feu sans restriction composent après tout 95 % des armes en circulation et 80 % des armes saisies lors d'activités criminelles. L'argument m'a toujours paru parfaitement massue mais, manifestement, il n'atteint pas les chasseurs en beau fusil du Québec. À quoi bon alors préciser que le registre est le seul moyen de répertorier le nombre d'armes en circulation. Que, non, il n'y a pas de dédoublement puisque le PPA, le permis de port d'armes, lui-même un sujet de grogne à en juger par les propos de mon correspondant (« un véritable manque de discernement au point où j'ai failli porter plainte »), ne révèle pas combien d'armes se rattachent à un même permis. Ou encore que la mise en place du registre fédéral en 2000 a bel et bien fait chuter le nombre de morts par suicide, par accident ou par homicide. À quoi bon ? Puisque, visiblement, défenseurs et détracteurs du registre n'habitent pas la même planète.

Il a fallu que je me frotte à la colère des chasseurs pour comprendre que le Québec se retrouve, après les États-Unis et la France, devant une petite guerre culturelle bien à elle. Mon chasseur mécontent et ses amis, pas tous des hommes, tiennent-ils à préciser, en ont soupé des contraintes administratives et, surtout, d'être perçus comme des criminels en puissance. Pour reprendre les termes que le président de Tous contre un registre québécois des armes à feu, Guy Morin, utilisait il y a déjà un an : « C'est une loi qui nous insulte totalement. »

L'entêtement des insurgés à mettre leurs petits griefs devant ces responsabilités collectives laisse pantois

Il y a toujours eu, bien entendu, un clivage Montréal-régions, une différence d'attitude entre les citadins et les ruraux, notamment en ce qui concerne l'immigration et la laïcité. Mais à ce que je sache, c'est la première fois qu'on voit au Québec un phénomène comparable au « *angry white males* » révélé aux États-Unis avec l'arrivée de Donald Trump. Ces hommes (en majorité, du moins) se considèrent comme les victimes d'un système obtus et mal avisé, indifférent au « vrai monde » et dirigé par des valeurs de moumounes. En 2016, Guy Morin disait : « Nous, au niveau des propriétaires d'armes à feu, on n'a pas l'intention d'embarquer dans une histoire encore à dormir debout, qui est un faux sentiment de sécurité pour plaire à quelques personnes traumatisées depuis 25 ans. »

Pour les dissidents, la tuerie de Polytechnique, qui est à l'origine du registre et qui explique son imposante adhésion populaire, est un argument farfelu. C'est peut-être ce qu'il y a de plus étonnant et, en même temps, de plus révélateur ici. Non seulement cette tragédie ne les émeut pas, nos maquisards québécois maintiennent, à l'instar de la NRA (National Rifle Association), que ce ne sont pas « les armes qui tuent », mais les « détraqués ».

Bien qu'on ait mis du temps au Québec avant de dépasser l'excuse facile du « pauvre malade mental », on admet aujourd'hui qu'il s'agissait bel et bien d'un crime contre les femmes. On sait que ce n'est pas un simple hasard si Marc Lépine a abattu 14 étudiantes en génie, pas plus qu'Alexandre Bissonnette, six hommes musulmans dans une mosquée. Leurs gestes étaient calculés, voulus, politiques. Si un registre des armes à feu n'empêche pas de tels crimes haineux de se reproduire à tout jamais, il les rend tout au moins plus difficiles à réaliser. Il souligne, surtout, notre responsabilité collective devant de telles horreurs et notre désir de vivre dans une société plus paisible et plus sécuritaire.

L'entêtement des insurgés à mettre leurs petits griefs devant ces responsabilités collectives, ce « vivre-ensemble » pour reprendre l'expression à la mode, laisse pantois. C'est un repli sur soi qui n'augure rien de bon — et, oui, qui suinte le machisme. Ce qui veut dire, selon le dictionnaire, favoriser les « vertus viriles » par-dessus tout.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à *redaction@ledevoir.com*. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III TRANSPORT

Téo Taxi : un modèle voué à l'échec ?

La « révolution économique et écologique » promise par l'entreprise ne s'est pas matérialisée

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

Avec la fin des activités de Téo Taxi annoncée mardi, c'est la « révolution » de l'industrie du taxi traditionnelle promise par Alexandre Taillefer qui vole en éclats. L'ambitieux modèle d'affaires dévoilé en grande pompe il y a trois ans était-il voué à l'échec ?

Le 18 novembre 2015, l'ex-« Dragon » Alexandre Taillefer fait salle comble au Reine Elizabeth pour présenter Téo Taxi, qu'il décrit comme une « révolution économique et écologique qui changera le visage de l'industrie du taxi à Montréal ». Sur papier, tout fonctionne. Mais c'était avant que les véhicules électriques verts et blancs se mettent à sillonner les rues de Montréal.

Mis à part l'utilisation de véhicules électriques, l'audace de Téo Taxi tenait notamment au fait d'embaucher des employés à part entière payés au moins 15 $ l'heure plutôt que de compter sur des travailleurs autonomes, comme dans l'industrie du taxi traditionnelle.

Mardi, dans un exposé d'une étonnante franchise, les dirigeants de Téo Taxi ont admis que ce modèle novateur a montré ses limites. En tant que salariés, les chauffeurs de Téo étaient payés même lorsque leur véhicule était vide, ce qui occasionnait des coûts importants. La gestion des horaires a par ailleurs représenté un casse-tête, constate l'entreprise, puisque plusieurs chauffeurs ont choisi de délaisser Téo à certains moments pour travailler dans un taxi traditionnel ou pour Uber.

« L'entreprise peinait à combler certains quarts de travail dans les périodes de forte demande [les jeudis, vendredis et samedis], puisque nombre de chauffeurs préféraient plutôt travailler à leur compte », souligne le document produit par Téo Taxi.

« La fermeture de Téo n'a rien à voir avec la présence d'un syndicat, tient à souligner le porte-parole du syndicat des Teamsters, qui représente les chauffeurs licenciés, Stéphane Lacroix. Par conséquent, on espère que ce modèle de chauffeurs salariés sera exporté à gauche et à droite dans l'industrie du transport. »

Pas aussi efficace que prévu

La chute de Téo Taxi s'explique également par des coûts d'exploitation élevés et d'importantes contraintes opérationnelles. La compagnie reconnaît que les revenus ont été insuffisants pour couvrir les salaires, l'électricité, l'entretien, le recrutement des chauffeurs et les dépenses en infrastructures et en technologie.

Concrètement, l'achat de 192 voitures électriques, l'emploi de 455 chauffeurs et l'installation de 138 bornes de recharge ont nécessité des investissements colossaux que les gains d'efficacité n'ont pas pu entièrement compenser.

« La promesse de Téo, c'était de dire qu'avec les données accumulées sur les clients et le modèle permettant d'optimiser l'utilisation des véhicules, [...], on allait générer des gains d'efficacité qui allaient contrebalancer les coûts initiaux plus élevés, résume le professeur au Département d'entrepreneuriat et innovation de HEC Montréal Jean-François Ouellet. Dans les faits, c'était pratiquement impossible de prévoir le moment auquel l'entreprise pourrait atteindre la rentabilité. »

La gestion de la flotte de véhicules électriques a aussi posé problème : la plupart des voitures avaient une autonomie limitée, ce qui a obligé l'entreprise à les recharger pendant le quart de travail des chauffeurs. « Une importante source d'inefficacité », observe Téo Taxi. Les voitures Tesla offraient plus d'autonomie, mais les réparations coûteuses et complexes ont fait en sorte que des véhicules sont restés immobilisés « pendant de nombreuses semaines » après un accident de la route.

Moduler les tarifs

« À mon avis, le modèle de Téo, dès le début, n'était pas le bon pour l'industrie du taxi. Ce système avait un problème dès le départ, et maintenant on voit que ça ne fonctionne pas, a commenté mardi le porte-parole des Taxis du Grand Montréal, Michel Aboujaoudé. Si tout l'argent investi dans Téo avait été donné aux intermédiaires de taxi pour moderniser l'industrie, je pense que ça aurait donné de meilleurs résultats. »

Téo Taxi et l'industrie du taxi traditionnelle s'entendent néanmoins sur une chose : la nécessité de réformer les lois et règlements pour rivaliser avec Uber, notamment en ce qui concerne la flexibilité des tarifs. À la différence d'Uber, qui peut faire fluctuer les tarifs selon l'achalandage, ceux de l'industrie du taxi sont déterminés par le taximètre.

« Le fait de ne pas pouvoir modifier le prix en fonction de l'offre et de la demande, économiquement, c'est se tirer dans le pied. Tant et aussi longtemps que Téo et l'industrie du taxi de manière générale demeureront prisonnières de ça, le service ne va pas s'améliorer et Uber va conserver une longueur d'avance », souligne le professeur Ouellet.

Un nouveau règlement doit permettre à l'industrie de déterminer le prix d'une course de taxi avec un autre moyen technologique, mais il se fait attendre depuis deux ans. « Le ministre [...] est conscient des défis que doit relever l'industrie du transport rémunéré de personnes et compte poursuivre sa modernisation, notamment avec la réglementation », répond Sarah Bigras, l'attachée de presse du ministre des Transports, François Bonnardel. Aucun échéancier n'est cependant arrêté, dit-elle.

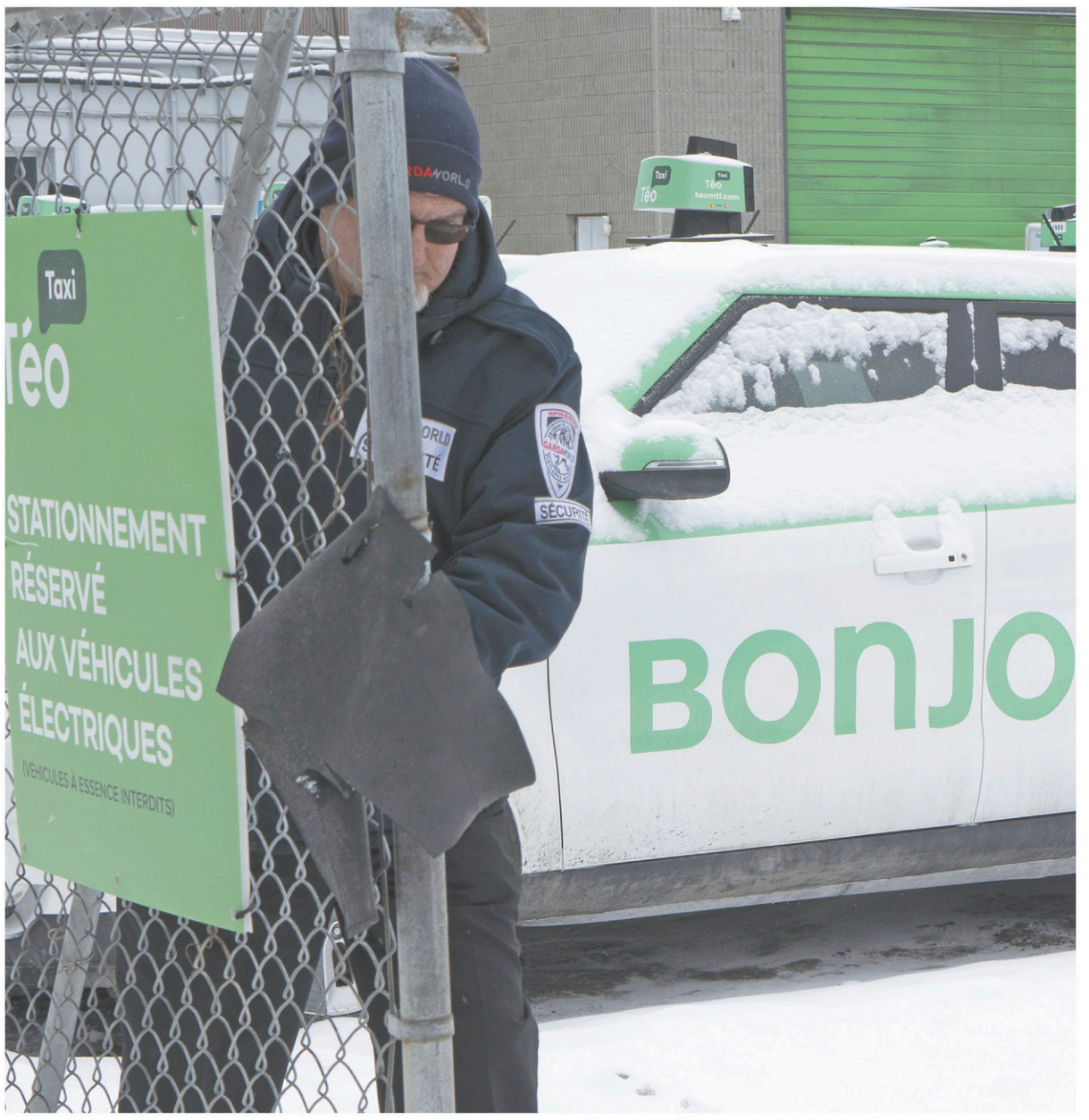

La compagnie Téo Taxi a fermé ses portes mardi matin. Tous les chauffeurs ont été licenciés.
PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Quelle est la structure de Taxelco ?

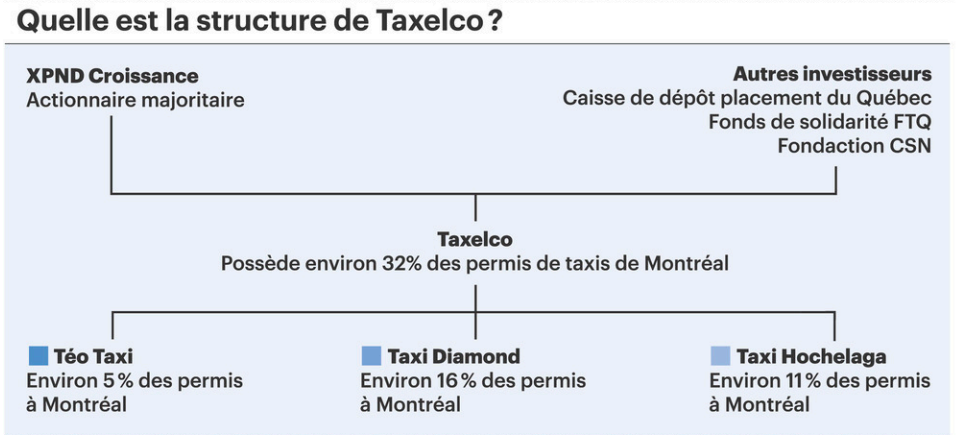

Part des permis de taxi à Montréal

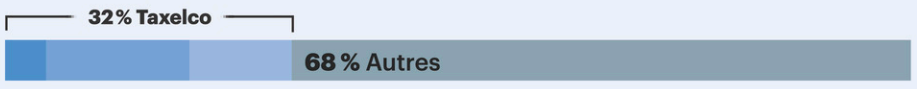

Note **La proportion des permis rattachés à chaque entreprise est une estimation, puisque chaque permis est rattaché à un véhicule et que les chauffeurs sont libres de travailler pour l'intermédiaire de leur choix.**

Source **Bureau du taxi de Montréal** Infographie ***Le Devoir***

L'entreprise peinait à combler certains quarts de travail dans les périodes de forte demande, puisque nombre de chauffeurs préféraient plutôt travailler à leur compte

TÉO TAXI

« Je n'avais plus grand espoir »

TAXELCO

SUITE DE LA PAGE A 1

La flotte de Téo compte environ 190 voitures et l'application a été téléchargée 300 000 fois. Mais des questions demeurent. Les voitures ne pourront pas automatiquement être redistribuées aux deux autres flottes.

Par exemple, l'empattement trop petit des modèles Soul de Kia ne respecte pas les exigences réglementaires de l'industrie traditionnelle. Taxelco doit aussi discuter avec les propriétaires des permis de taxi qu'elle loue et se penche sur le cas des chauffeurs qui perdent leur emploi.

« Je n'avais plus grand espoir », a confié un chauffeur au *Devoir*. La gestion des opérations, selon lui, était devenue « chaotique ». L'entreprise s'est engagée à payer les sommes dues pour les heures travaillées, selon le syndicat. Mais le chauffeur s'inquiète du versement des primes liées à la fin de 2018 et des indemnités de vacances.

Les Teamsters, qui représentent les chauffeurs depuis l'automne, souhaitent pour leur part s'assurer que « les indemnités de départ seront payées, tel que le prévoit la loi ». Les négociations de convention collective n'avaient pas encore commencé.

Sommes en cause

L'actionnaire majoritaire de Taxelco est XPNDCroissance, les deuxième et troisième actionnaires étant la Caisse de dépôt et placement et le Fonds FTQ. M. Taillefer, qui n'a pas souhaité faire de commentaires, n'est plus impliqué auprès de Taxelco depuis le mois de mai 2018 et a quitté le conseil d'administration.

« Situons l'investissement dans son contexte, c'est du capital de risque », a dit le porte-parole de la Caisse de dépôt, Maxime Chagnon. L'exposition directe et indirecte de l'institution, dans Taxelco et dans XPNDCroissance, est d'environ 15 millions. « Téo avait de grandes ambitions, mais dans une industrie qui est en transformation. » Des réinvestissements ont eu lieu l'an dernier, assortis de cibles de performance. « Ça n'a pas fonctionné et il fallait prendre une décision », a dit M. Chagnon.

En février 2018, par exemple, des investisseurs ont réinjecté 17 millions dans Taxelco. Il était alors question de XPND Capital, de la Caisse, du Fonds FTQ et de Fondaction. Les fonds devaient servir à embaucher des employés et à acquérir des véhicules. Le Fonds FTQ n'a pas souhaité faire de commentaires pour l'instant. Téo Taxi a par ailleurs reçu une subvention de 5 millions du gouvernement du Québec en vertu du Projet de modernisation et d'électrification de l'industrie du taxi, un « programme offert à l'ensemble de l'industrie », a dit M. Bécotte. L'entreprise a ensuite bénéficié de crédits de 1,25 million pour l'achat de voitures électriques grâce au programme mis en place par Québec.

Téo a aussi reçu un dédommagement de 1 million de dollars pour 24 licences de taxi.

L'entité technologique, pour sa part, demeure en place, et la compagnie souhaite exporter la plateforme, a dit M. Bécotte.

« Le modèle d'affaires basé sur des chauffeurs employés a entre autres permis de tester des algorithmes et une intelligence artificielle qui n'auraient jamais pu être développés autrement. [...] Plusieurs villes canadiennes et nord-américaines sont intéressées et nous aurons l'occasion de faire des annonces sous peu. »

Avec Marco Bélair-Cirino

Téo avait de grandes ambitions, mais dans une industrie qui est en transformation

LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

LE DEVOIR

1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Suivez-nous sur LeDevoir.com et sur nos réseaux sociaux

RÉDACTION
Téléphone 514 985-3333
Courriel redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION
Téléphone 514 985-3333

ABONNEMENTS (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal 1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel abonnements@ledevoir.com
Télécopieur 514 985-5967

PUBLICITÉ
Téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Courriel publicite@ledevoir.com
Télécopieur 514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES
Téléphone 514 985-3452
Courriel avisdev@ledevoir.com
Télécopieur 514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT
Téléphone 514 985-3322
Courriel petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur 514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.